



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

DOSSIER DE PRESSE

12 mars 2020



LA FILIERE DE DECONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE SE DEPLOIE EN BRETAGNE



UNE PREMIERE COLLECTE DE BATEAUX DE PLAISANCE HORS D'USAGE REUSSIE EN NOVEMBRE 2019

Soutenu par **la Région Bretagne**, en partenariat avec **Nautisme en Bretagne**, et avec l'appui technique des **Recycleurs Bretons**, l'éco-organisme **APER** a donné en novembre dernier un coup d'accélérateur au déploiement d'une véritable filière de déconstruction de bateaux de plaisance hors d'usage en Bretagne. Une opération inédite de collecte et de traitement des vieux bateaux a en effet été organisée dans une vingtaine de centres nautiques bretons et a tenu ses promesses.

Financée par la Région et l'APER, cette action ponctuelle avait pour but d'encourager les futures déconstructions sur le territoire breton. Cette pêche aux déchets a été particulièrement fructueuse, démontrant la capacité opérationnelle de cette jeune filière et tout son intérêt.

Objectifs

- Permettre aux centres nautiques bretons de se débarrasser de leurs vieux bateaux, gratuitement lors de cette opération exceptionnelle
- Dynamiser une filière en plein développement opérationnel sur le territoire breton

Cibles

- Les centres nautiques des départements des Côtes-d'Armor (22), du Finistère (29), de l'Ille-et-Vilaine (35) et du Morbihan (56).



UNE PREMIERE COLLECTE DE BATEAUX DE PLAISANCE HORS D'USAGE REUSSIE EN NOVEMBRE 2019

L'approche mise en place

Une complémentarité des rôles pour une opération réussie :



La Région Bretagne a apporté son concours financier dans la prise en charge des coûts de transport.



Nautisme en Bretagne a sensibilisé les centres nautiques et organisé le recensement des besoins.



L'APER a financé les déconstructions et piloté l'ensemble de l'opération.



La prestation technique et opérationnelle a été réalisée par les **Recycleurs Bretons**.

Bilan

- Près de **240 bateaux et matériels nautiques** collectés auprès de **21 centres nautiques** bretons pour être déconstruits.
- Une opération menée sur un temps record, **10 jours au total**, de la mise en place des opérations à la réalisation du bilan

22,740 Tonnes de déchets nautiques ont ainsi été pris en charge et recyclés ou valorisés en **CSR (Combustible Solide de Récupération)**

Le matériel déconstruit en détails :

Bateaux



Matériel nautique



LE DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE APER

Depuis le 1er janvier 2019, la REP est en vigueur - Responsabilité élargie des producteurs de bateaux de plaisance ou de sport. Concrètement, toute entreprise qui met sur le marché français des navires de plaisance ou de sport, soumis à l'immatriculation, a désormais l'obligation de contribuer ou de pourvoir au traitement des déchets issus de ces produits.

Pour permettre aux entreprises de remplir leurs obligations, la Fédération des Industries Nautiques (FIN) a créé un éco-organisme dédié : l'APER, Association pour la Plaisance Eco-Responsable. Cette filière, la 1ère au monde, offre la gratuité de la déconstruction pour les propriétaires de bateaux et se charge des démarches administratives. Seul le transport des bateaux vers le centre de déconstruction le plus proche reste à la charge du demandeur.

La montée en puissance de l'éco-organisme APER intervient depuis septembre 2019.

A ce jour, ce sont plus de 1500 demandes au niveau national qui ont été déposées sur le site dédié de l'APER,

www.recyclermonbateau.fr

et plus de 500 bateaux déjà déconstruits.



Le financement de la déconstruction est assuré par une éco-contribution payée par les metteurs sur le marché (constructeurs, importateurs, distributeurs) pour chaque bateau vendu sur le territoire national. Afin de tenir compte du stock historique (bateaux mis sur le marché il y a 30 ou 40 ans par des entreprises qui n'existent plus), une dotation de l'Etat, émanant de la fiscalité plaisance (DAFN) est également versée chaque année à l'éco-organisme.

En France, la déconstruction de 20 à 25 000 bateaux est envisagée d'ici fin 2023.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE APER

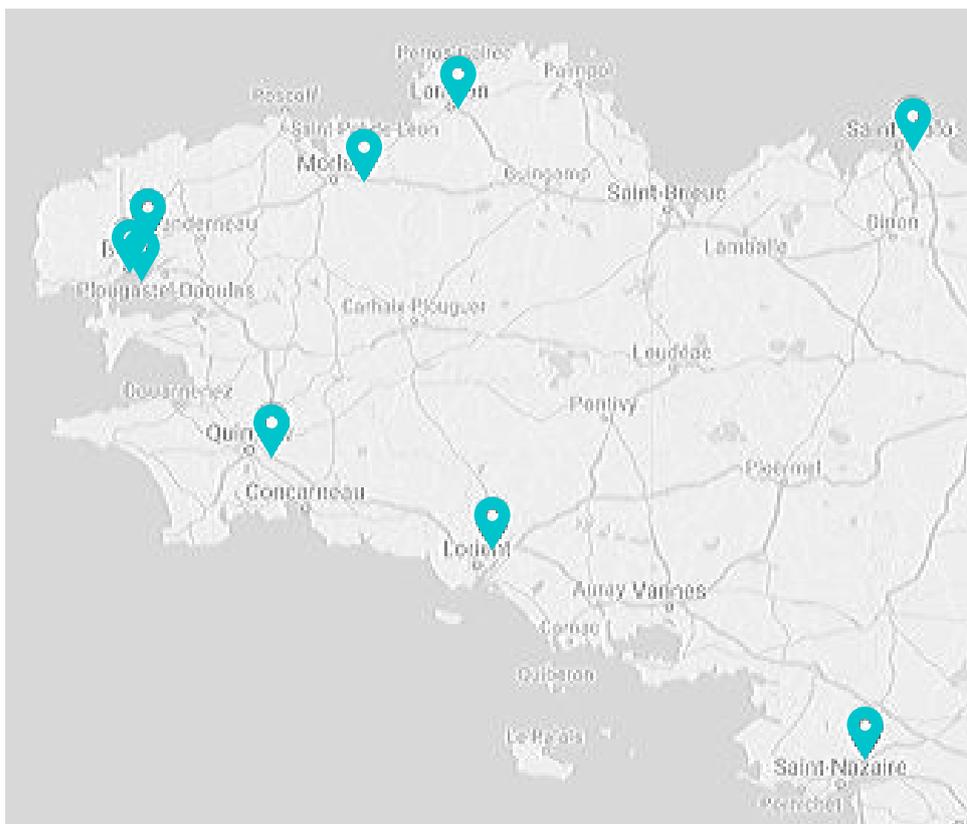
L'APER poursuit le déploiement de la filière par un maillage territorial fort. L'enjeu : permettre à chaque plaisancier d'accéder à un centre de déconstruction agréé à moins de 100 km de son activité. Le réseau compte désormais 22 centres de déconstruction opérationnels. 35 à 40 centres devraient l'être en France d'ici fin 2020.



La région Bretagne, porte-drapeau de la filière

Parmi les territoires les plus actifs, la région Bretagne fait figure de pionnière. A elle seule, elle compte plus de **40%** des centres de traitement français dans ce domaine, à l'instar des **Recycleurs Bretons**, de **Guyot Environnement** et de **Romi Recyclage**, spécialistes du traitement des déchets issus des bateaux de plaisance en fin de vie (dépollution, déconstruction, recyclage).

Actuellement, 8 centres de déconstruction agréés en Bretagne :



Les Recycleurs Bretons :

Brest (29)
Guipavas (29)
Plouigneau (29)
Caudan (56)

Guyot Environnement

Brest (29)
Quimper (29)
+ deux nouveaux centres en 2020 à Kervignac (56) et Ploufragan (22)

Romi Recyclage

Lannion (22)
Saint-Malo (35)
+ un centre limitrophe à Montoir de Bretagne (44)

EN PRATIQUE, LA DÉCONSTRUCTION EN 10 ÉTAPES

Rendez-vous sur www.recyclermonbateau.fr

- 1 Je m'informe et je crée mon compte personnel sécurisé
- 2 Je remplis ma demande de déconstruction
- 3 Je choisis mon centre de déconstruction
- 4 Le centre de déconstruction me contacte
- 5 Mon dossier est transféré à l'administration maritime et douanière
- 6 L'APER valide mon dossier
- 7 Le bateau est livré puis pris en charge au centre
- 8 Le bateau est déconstruit et valorisé
- 9 L'APER se charge de la désimmatriculation et de la radiation de pavillon
- 10 Je reçois et je télécharge mes attestations

Le plaisancier
renseigne sa
demande

Le centre de traitement
valide la demande

Transport



Centre de
déconstruction

Déconstruction/
Traitement

Désimmatriculation/
Radiation de pavillon

A savoir :

Sont concernés les bateaux de plaisance ou de sport qui :

- mesurent entre 2,5 m et 24 m, incluant les jet skis;
- sont conçus pour la navigation maritime et en eaux intérieures;
- sont soumis à l'obligation d'immatriculation

Sont exclus : les embarcations à propulsion humaine et les engins de plage (kayak, windsurf, stand-up paddle, kitesurf, pédalo, ...)



La gestion des déchets issus des bateaux de plaisance et de sport est un **enjeu clairement identifié par la Région Bretagne dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**, adopté en novembre 2019. Ce Plan porte sur l'ensemble des déchets produits ou gérés en Bretagne, qu'ils proviennent de particuliers ou d'acteurs économiques, qu'ils soient dangereux ou non, inertes ou non. Ce document met notamment l'accent sur les déchets générés par des activités emblématiques de la Bretagne ou sur des territoires bretons spécifiques comme c'est le cas avec les bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage.

La plaisance est une activité indissociable de la Bretagne. **Mais le parc important des bateaux d'une moyenne d'âge dépassant les 30 ans nécessite d'envisager le devenir de ces embarcations en fin de vie.** Ces « vieilles coques » sont en effet susceptibles de causer des pollutions -y compris visuelles - dans les estrans, sur les plages ou encore dans les vasières où ils croupissent. **Autant de déchets** (plastiques, bois, métal, fibres de verre et autres matériaux parfois dangereux) **et de ressources potentielles encore non valorisées qui doivent être gérés au mieux afin d'éviter toute nuisance.**

Jusqu'à cette année 2020, une filière de gestion globale de ces déchets n'existait pas. **Envisager la seconde vie d'une embarcation ou sa déconstruction pure et simple était entravé par les difficultés diverses auxquelles étaient confrontés les propriétaires** : réglementaires, financières, juridiques, voire même affectives pour certaines personnes très attachées à leur bateau. Avec de multiples parties prenantes : du propriétaire au gestionnaire de port, des chantiers navals aux notaires, assureurs et experts maritimes en passant par les opérateurs de déchets ou encore les collectivités et les administrations.

Conscients de la situation, les acteurs bretons avaient déjà travaillé à la mise en place d'une démarche commune pour améliorer, au niveau régional, la gestion des bateaux en fin de vie. La mise en place, en 2019, d'une filière organisée, reposant sur le principe de **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** et portée par l'éco-organisme APER - une première en Europe et dans le monde - constitue une réelle opportunité. **La Région l'a saisie avec l'ambition de faire de la Bretagne une région-phare et leader dans la gestion de ces déchets issus des bateaux de plaisance et de sport.**

En novembre dernier, la collecte exceptionnelle de bateaux de sport en fin de vie menée dans les centres nautiques bretons a permis à la Région de s'engager au côté de l'APER et d'accompagner la montée en puissance de cette toute jeune filière sur l'ensemble du territoire.

Forte d'un réseau de 8 centres de déconstruction agréés par l'APER, la Bretagne bénéficie dès à présent du meilleur maillage territorial de France en la matière.

Le nautisme, une priorité pour la Région Bretagne

Contribuant fortement à l'économie et à l'attractivité de la Bretagne, le nautisme constitue une priorité pour la Région Bretagne. De nombreux professionnels œuvrent au maintien des emplois et au dynamisme de la filière nautique bretonne. De même, les collectivités bretonnes investissent ce domaine avec des stratégies nautiques de territoire et des aides aux entreprises du secteur industriel, sportif ou touristique. Ensemble, ces "forces vives" participent à l'essor des pratiques nautiques et à la compétitivité de la filière. Tout l'enjeu pour la Région consiste à mettre en cohérence ces actions et les dispositifs d'intervention publics et privés afin de développer encore davantage ce secteur d'avenir.

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

Nautisme en Bretagne

Nautisme en Bretagne, fédération des prestataires de sports et d'activités nautiques, a pour mission le développement de la pratique du nautisme par les bretons et tous ceux qui séjournent dans le cadre de leurs vacances ou de leurs loisirs en Bretagne.



Nautisme en Bretagne anime ainsi un réseau de 700 centres et prestataires nautiques qui œuvrent chaque jour à la formation nautique, à la sensibilisation à l'environnement marin et à la culture maritime des clientèles qu'ils accueillent.

L'ambition de Nautisme en Bretagne ? Proposer et développer des pratiques nautiques d'excellence et contribuer, avec ses partenaires de la filière nautique bretonne, au développement d'un modèle économique et social unique en Europe ! L'action exemplaire portée par l'APER, permettant une déconstruction de qualité des équipements des centres nautiques, conforte cette ambition.



**FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
NAUTIQUES**

La Fédération des Industries Nautiques (FIN) a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les métiers de la filière nautique française, en France et à l'international.

Elle porte la voix de plus de 5 000 entreprises, et ses adhérents, regroupés en 11 métiers de l'industrie et des services nautiques, représentent plus de 80% du chiffre d'affaires de la profession :

Constructeurs
Équipementiers
Motoristes
Loueurs fluviaux
Loueurs maritimes
Négoce
Maintenance
Services
Grande plaisance
Sports de glisse
Sports de pleine nature

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur le plan régional, national et européen, la Fédération assiste et conseille les entreprises dans les domaines juridique, social, économique et technique. Elle a un rôle d'information auprès du grand public, notamment en ce qui concerne l'évolution des tendances du marché.

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

Au niveau international, la Fédération participe activement à l'évolution de la filière nautique. Elle est membre fondateur de la Fédération européenne des industries nautiques - European Boating Industry - qui a pour rôle principal de représenter et de défendre les intérêts des industries nautiques européennes.

Au niveau national, la FIN est membre fondateur de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) qui regroupe les forces vives de la communauté nautique (Industries-services, plaisanciers, ports de plaisance, fédérations et organisations sportives). La CNP co-préside avec le Secrétariat Général Mer, une instance de travail interministériel. Enfin, la Fédération des Industries Nautiques a contribué activement à l'installation du nouveau Comité stratégique de filière des Industries de la mer.

La Fédération est propriétaire du Nautic, Salon nautique de Paris, dont elle a confié l'organisation à sa filiale Nautic Festival SA, créée fin 2016 et dédiée à l'organisation des salons nautiques. La Fédération est également propriétaire du Yachting Festival de Cannes. Elle patronne le Grand Pavois La Rochelle ainsi que les Nauticales de la Ciotat et le Salon International du Multicoque de la Grande Motte, et mène des actions coordonnées pour faciliter la présence de ses membres dans les salons nautiques internationaux de référence.

Pleinement engagée dans le développement durable de la plaisance, la Fédération agit au quotidien pour intégrer les enjeux environnementaux tout au long du cycle de vie du bateau. La FIN a créé, il y a 10 ans, l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER), qui est devenue l'éco-organisme national en charge de gérer la première filière au monde de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage depuis mars 2019.

La FIN est également à l'origine de l'APER PYRO, éco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte et le traitement des produits pyrotechniques périmés.

La FIN a également conçu un MOOC « Nautisme Durable », pour permettre à chacun d'allier passion et conviction environnementale. Cette formation en ligne, gratuite et ouverte à tous, a pour objectif de sensibiliser les plaisanciers aux sujets incontournables du Nautisme Responsable.

Elle est accessible à l'adresse suivante : www.nautisme-durable.com

Contacts APER - Association pour la Plaisance Eco-Responsable

Port de Javel Haut - 75015 PARIS

Tel: +331 44 37 04 02 - +336 350 350 16

contact@aper.asso.fr

www.recyclermonbateau.fr

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DÉCONSTRUIRE VOTRE VIEUX BATEAU ?

www.recyclermonbateau.fr



Qui peut bénéficier
de cette filière de
déconstruction ?

- Toute personne, physique ou morale, propriétaire ou détentrice d'un bateau de plaisance en fin de vie et qui désire s'en débarrasser.



Combien
cela coûte-t-il ?

- Seul le coût de transport du bateau jusqu'au centre le plus proche est à la charge du propriétaire.
- À réception du bateau, APER* s'occupe de tout [dépollution, démantèlement, recyclage, radiation d'immatriculation et de pavillon] et prend en charge l'ensemble des coûts.



Comment
faut-il procéder ?

- Il vous suffit de vous rendre sur le site www.recyclermonbateau.fr et de vous laisser guider.

* APER est un éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire